

CLUB : Brussels Weightlifting School		N° matricule Club LFPH : 40026	
INFORMATIONS AFFILIE			
NOM :		Prénom :	
Né(e) le : à		Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	
Nationalité: Irlandais.....		Etudiant : <input type="checkbox"/> YES <input type="checkbox"/> NO	
Numéro national :..... (belge ou résident)		Pour les étrangers : carte de résident en Belgique ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Adresse :			
C.P. :		Localité :	
Tél		Adresse électronique.....	
<input type="checkbox"/> Renouvellement		<input type="checkbox"/> Première licence	
<input type="checkbox"/> Transfert			
Demande d'affiliation en tant que:			
<input type="checkbox"/> Athlète Haltérophilie		<input type="checkbox"/> Arbitre	
<input type="checkbox"/> Athlète Powerlifting		<input type="checkbox"/> Entraîneur/Dirigeant	
<input type="checkbox"/> Athlète Bench Press		Mention obligatoire : <input type="checkbox"/> Sport loisir	
<input type="checkbox"/> Compétition			
Déclaration sur l'honneur			
<p>La pratique régulière d'une activité physique ou sportive est bénéfique pour la santé. Elle constitue un moyen naturel de prévenir et/ou freiner l'évolution de maladies fréquentes (maladies cardiovasculaires, cancers, anxiété, dépression, diabète...).</p> <p>Néanmoins, le sport doit être pratiqué dans de bonnes conditions et en toute sécurité. Dans certains cas, un examen médical préalable à la pratique du sport est conseillé.</p> <p>Chaque athlète fait du sport sous sa propre responsabilité. Par sa signature ci-dessous, il atteste sur l'honneur de l'absence de contre-indication à la pratique du sport conformément à l'article 58 des Statuts de la Ligue Francophone des Poids et Haltères et à l'article 4 du Règlement d'Ordre Intérieur. Cette attestation est établie afin de respecter les obligations découlant du décret du 3 avril 2014 relatif à la prévention des risques pour la santé dans le sport et de ses arrêtés d'exécution.</p> <p>Un examen médical préventif est fortement conseillé pour les athlètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui débutent leur carrière sportive. • Qui font de la compétition intensive. • Qui ont des maladies chroniques telles que l'hypertension, le diabète, l'asthme, les rhumatismes,... • Qui ont des antécédents familiaux de maladies cardio-vasculaires. • Qui ont des problèmes de rythme cardiaque (trop lent, trop rapide ou irrégulier). • Qui ont des douleurs dans la poitrine à l'effort. • Qui ont des problèmes de pertes de conscience, de vertiges ou d'épilepsie. • Masculins de + de 40 ans. • Féminines de + de 50 ans. <p>Cet examen est également vivement conseillé aux athlètes qui ont deux facteurs de risques cardio-vasculaires ou plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tension élevée • Trop de cholestérol • Taux de glucose trop élevé • Tabagisme 			
Voir verso			

La copie papier de la demande d'affiliation et de la déclaration sur l'honneur, signée par l'affilié, devra être conservée par le club d'affiliation pendant une période de 3 ans. Les données de la présente demande d'affiliation sont transmises par le club à la LFPH via la plateforme électronique d'affiliation. La LFPH conservera ces données pendant une durée maximum de 3 ans et s'engage à ne les utiliser qu'à des fins de gestion administrative et d'information aux affiliés. L'affilié dispose du droit à la consultation et à la correction de ses données personnelles.

Règlementation antidopage	
<p>Le sportif reconnaît par sa signature qu'il a connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de la LFPH et le règlement de procédure de la C.I.D.D. (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), instance disciplinaire de la LFPH en matière de violation des règles antidopage.</p> <p>Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de la LFPH seront portées devant la C.I.D.D., seule instance disciplinaire compétente à son égard.</p>	
Règlements et Codes de Conduite du Brussels Weightlifting School	
<p>Le sportif reconnaît par sa signature qu'il a connaissance des règlements et codes de conduite du Brussels Weightlifting School tels que décrits sur la page https://www.brusselsws.be/pages/qui-sommes-nous-about-us/l-ethique-au-sein-du-bws.html et qu'il s'engage à les respecter.</p>	
<p>Par sa demande d'affiliation à la LFPH, l'affilié atteste comprendre et accepter les dispositions du Règlement d'Ordre Intérieur de la LFPH et du BWS</p> <p>Date :</p>	<p style="text-align: center;">Signature de l'affilié (ou de son représentant légal pour les mineurs)</p>

Document à remettre en mains propres à Anna Vanbellinghen ou à renvoyer par mail à la trésorière du club à l'adresse genot_isabelle@hotmail.com.

Information optionnelle :

Comment avez-vous eu connaissance du club Brussels Weightlifting School ?

- Site internet (*brusselsws.be*)
- Publication Instagram (*@brusselsweightlifting*)
- Publication Facebook (*Brusselsweightliftingschool*)
- Flyers
- Publication journal (*Info Ixelles*)
- Bouche à oreilles
- Autre : Précisez :

La copie papier de la demande d'affiliation et de la déclaration sur l'honneur, signée par l'affilié, devra être conservée par le club d'affiliation pendant une période de 3 ans. Les données de la présente demande d'affiliation sont transmises par le club à la LFPH via la plateforme électronique d'affiliation. La LFPH conservera ces données pendant une durée maximum de 3 ans et s'engage à ne les utiliser qu'à des fins de gestion administrative et d'information aux affiliés. L'affilié dispose du droit à la consultation et à la correction de ses données personnelles.